

La guerre de 1914-1918

Un temps de difficultés et de privations pour le village.

La lecture du cahier des délibérations du Conseil municipal¹ nous permet d'éclairer certains aspects de la vie quotidienne des habitants.

Il faut secourir les familles dont les hommes sont partis au front :

Le 9 août 1914, le conseil municipal accorde une allocation aux femmes et enfants dont les maris et pères sont actuellement sous les drapeaux pour la défense nationale. Il s'agit des familles Durand, Benoist, Joncourt, Laillet, Lemanach, Larhentec. Le bucheron François Lemanach qui est parti combattre a laissé dans la forêt une famille de 8 enfants.

Le 7 mars 1915 le conseil admet à l'assistance médicale gratuite des membres des familles Dulyse, Vincq, Leroux, Guillard Suzanne, Hocquerel, Lemanach et crée un Bureau de bienfaisance « qui serait d'une grande utilité vu les circonstances actuelles ».

En 1916 les conseillers demandent à M. le Préfet l'autorisation de disposer en faveur des mobilisés sans ressources de la somme de 40 francs allouée en 1915 pour la fête du 14 juillet.

Le 8 septembre 1918, Mme Suzanne Guillard, mère de 3 enfants en bas âge, obtient pour chaque enfant une allocation mensuelle de 5 francs mais le conseil « se réserve le droit de la lui faire supprimer si la conduite de la mère venait à être critiquable » !

La préfecture s'inquiète de la nourriture des familles et des personnes nécessiteuses :

Le 6 août 1914, le Préfet écrit aux maires de l'Eure :

« La mobilisation pour la défense de la patrie des hommes valides a laissé sans ressources la plupart des familles dont ils étaient les soutiens naturels. Il importe dès lors de se préoccuper des moyens d'assurer dans les meilleures conditions possibles, la subsistance des familles ainsi que des personnes nécessiteuses. Vous pourrez recourir avec profit à l'emploi de fourneaux économiques qui procéderaient deux fois par jour à des distributions de pains et de soupes et dont le fonctionnement ne serait pas trop onéreux pour les communes. » On ne sait pas comment la commune a répondu à cette demande.

La commune participe à l'accueil des blessés en accordant 20 francs prélevés au budget à la commune de Bueil qui accueille les blessés.

Le maire plaide pour la réouverture de l'école de Mérey :

En 1915, le maire, Alphonse Leroux, cultivateur au hameau des Vaux, écrit au Préfet de l'Eure une lettre tellement remarquable qu'elle est reproduite ici entièrement. En 1914 la mobilisation des instituteurs a entraîné la fermeture de l'école de Mérey. Les enfants doivent se rendre à l'école de Breuilpont. Cela entraîne la déscolarisation des enfants des

¹ Délibérations du conseil municipal de Mérey, Archives départementales de l'Eure, (1896-1926), 400 EDT 6^e

bucherons qui vivent dans la forêt de Mérey et ne peuvent pas parcourir deux fois par jour les 4 à 5 kilomètres à pied qui les séparent de l'école. Monsieur le Maire imagine de réunir le hameau de Lorey à celui de Mérey afin de permettre la réouverture de l'école. On appréciera tant le style de l'écriture que la qualité des arguments déployés par l'auteur pour convaincre le Préfet. Il semble pourtant qu'il n'ait pas été entendu.

Monsieur le Préfet,

Il y a un an que l'école de Mérey demeure fermée à cause de la guerre qui a entraîné la mobilisation des instituteurs appartenant à l'armée et de la nécessité de les remplacer dans les communes les plus riches en élèves. En cela tout a été fait pour le mieux.

Comme maire j'ai à me préoccuper particulièrement de la situation des enfants des bucherons les plus nombreux de notre population d'âge scolaire, ceux qui ont le plus besoin de l'atmosphère de l'école et qui viennent de perdre une année à cause de la distance (quatre ou cinq kilomètres) de leurs huttes à Breuilpont auquel Mérey est rattaché (les bucherons vivent à demeure dans la forêt).

Il me semble, Monsieur le Préfet, qu'on pourrait, sans toucher à l'économie de ce qui a été fait, donner à ces enfants ainsi qu'aux autres les moyens d'instruction qu'ils avaient autrefois en rouvrant l'école de Mérey et en y rattachant provisoirement le hameau de Lorey-Breuilpont séparé seulement par la rivière de celui des Moulins de Mérey qui fait partie de Mérey. L'école de Breuilpont ainsi allégée n'écraserait pas un maître. On démembre bien sans inconvénient les communes sans écoles pour rattacher leurs parties aux communes des alentours.

Il n'est pas plus dangereux pour les enfants de Lorey de passer l'eau sur le pont que pour ceux de Mérey.

En espérant cette petite modification à l'état des choses existantes en créant des avantages sans contrepartie d'inconvénients car la distance de Lorey à l'école de Mérey diffère peu de celle à l'école de Breuilpont. Et il est à considérer qu'en venant à Mérey les enfants sont exempts du danger des lignes du chemin de fer tandis que pour se rendre à Breuilpont ils ont à franchir la grande ligne de Paris à Cherbourg et celle d'Orléans à Rouen.

J'ose espérer Monsieur le Préfet connaissant votre esprit d'équité et celui de messieurs les Inspecteurs d'Académie et Primaire que ma demande sera examinée avec impartialité et bienveillance.

Veillez agréer Monsieur le Préfet l'expression de mes sentiments les plus respectueux,

Le maire de Mérey, Alphonse Leroux

Brigitte Albert, novembre 2018